

”

Zoom sur les répartiteurs de frais de chauffage ”

Depuis 2019, les charges de chauffages sont individualisées pour l'ensemble des locataires, même en chauffage collectif. Les répartiteurs (RFC) installés depuis 2017 permettent de comptabiliser ce que chaque foyer consomme.

Pour quantifier la chaleur utilisée par les radiateurs de votre logement, chaque RFC indique sur son écran un index. Celui-ci ne représente ni les consommations de chauffage (en kWh), ni les frais de chauffage (en €), mais une **valeur** qui sert ensuite à répartir les frais entre chaque logement de votre résidence.

Pour déterminer votre consommation individuelle, les données des RFC sont relevées, traitées et analysées par l'entreprise ISTA. C'est à cette étape qu'un coefficient de correction est appliqué afin de prendre en compte la situation thermique des pièces de votre appartement.

Pour individualiser vos frais de chauffage, les frais sont répartis entre locataires de la manière suivante :

Répartition des charges de chauffage dans une résidence

100% des frais d'entretien répartis entre les logements selon la surface habitable (SHAB)	30% des frais de combustible répartis selon la SHAB
	70% des frais de combustible répartis selon la consommation individuelle (index RFC)

Attention : Le coût d'entretien n'est pas égal au coût du combustible.

Pour en savoir plus sur la réglementation en vigueur, rendez-vous sur :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/reglementation-liee-lindividualisation-des-frais-de-chauffage>

ou sur notre site Internet :

https://www.presquile-habitat.fr/charges_de_chauffage.html

”

Pour aller plus loin...”

Depuis 2018, Presqu'île Habitat est partenaire de l'Agglomération du Cotentin et de la Coopérative des 7 Vents dans le cadre du défi « Déclics ».

Ce dispositif vise à vous accompagner gratuitement dans la réduction de vos consommations d'eau et d'énergie.

S'il n'est proposé, pour des raisons techniques, qu'aux résidents de la Brèche du Bois, vous pouvez tout de même y participer, en dehors de ce partenariat, en vous inscrivant gratuitement sur le site

www.defis-declics.org

De nombreux conseils et astuces vous seront présentés pour faire des économies sans perdre en confort de vie.



“ Maîtriser ses consommations pour maîtriser ses factures ”

En 2019, les Français ont dépensé en moyenne **1 696€** pour chauffer leur logement*, à une température d'environ 20°C. Cette dépense représente, selon l'Ademe, 66% des consommations énergétiques d'un foyer. Pourtant, baisser d'1°C la température d'une pièce permet d'engendrer une économie d'énergie de 7%.

De la même manière, 11% des consommations d'énergie sont dévolues à la production d'eau chaude. Si la consommation d'eau tend à baisser en France depuis plusieurs années, des efforts restent à fournir pour faire des économies.

Modifier sa manière de consommer est donc un premier pas pour réduire ses factures.

*Étude réalisée par le groupe EFFY sur un échantillon de 50 680 personnes. L'étude ne prend pas en compte le coût de production d'eau chaude.



1, rue de Nancy
CS30122
Cherbourg-Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 87 84 00
www.presquile-habitat.fr
contact@presquile-habitat.fr



”

Réglez les températures selon vos besoins ”

Moduler la température des pièces de votre logement est le premier réflexe à adopter pour réduire vos consommations d'énergie. Les robinets thermostatiques installés sur vos radiateurs sont des outils efficaces pour réaliser des économies.



Les températures idéales

Chaque pièce doit être chauffée selon son usage :

> Une température de **19°C** convient aux pièces à vivre comme le salon, la salle à manger ou la cuisine.

> Pour les chambres, la température idéale se situe entre **16 et 17°C**. Sous la couette, le chauffage n'est pas une obligation, et une trop forte chaleur peut nuire à la qualité de votre sommeil.

> L'entrée, les WC et les dégagements peuvent être chauffés à **17°C** (l'Ademe préconise même **14°C** pour les pièces inoccupées !).

> En cas d'absence de plus de 24h, **12 à 14°C** dans l'ensemble de votre logement est suffisant.



Comment régler mes radiateurs ?

La température délivrée par vos radiateurs peut être modulée grâce aux robinets thermostatiques :

> Réglés sur la puissance maximum, les radiateurs délivrent la température règlementaire en habitat collectif*, soit **19°C** (+ ou - 1°C).

> Réduisez la puissance de vos radiateurs petit à petit afin de trouver la température qui vous convient dans chaque pièce.

> Suivant l'orientation des pièces de votre logement, les réglages pourront être différents pour atteindre une même température.

**Article R241-26 du Code de l'Énergie*



”

Faites la chasse aux déperditions de chaleur ”

Une fois la température réglée, il est nécessaire d'agir pour bloquer les entrées d'air froid et ainsi conserver la chaleur. Des astuces simples à mettre en œuvre vous permettront de maintenir une ambiance chaleureuse dans votre intérieur.



Comment conservez la chaleur ?

> Fermez les portes qui donnent sur des locaux non chauffés (couloirs, cellier, etc.), ainsi que celles des chambres, qui doivent avoir une température inférieure à celle de vos pièces de vie.

> Calfeutrez au besoin les portes donnant sur l'extérieur ou sur des pièces non chauffées, avec notamment des boudins pour bas de portes.

> Par grand froid, n'oubliez pas de fermer vos rideaux, vous freinerez ainsi les déperditions de chaleur par les vitrages.



J'aère mon logement, même en hiver !

Contrairement aux idées reçues, les systèmes d'aération présents dans votre logement participent à la performance du système de chauffage !

En effet, limiter la circulation de l'air pour limiter les déperditions de chaleur engendre également une augmentation de l'humidité dans les logements. Or, un air humide est plus difficile à chauffer qu'un air sec.

En évacuant l'air humide, vous permettez à votre logement de se chauffer plus rapidement, et donc de consommer moins d'énergie. Aussi :

> Ne bouchez jamais les système de ventilation de votre logement (bouches de VMC, grilles d'aération, aérateur de fenêtre), ils sont essentiels pour maintenir une bonne qualité de l'air dans votre intérieur.

> Pensez à aérer votre logement en ouvrant vos fenêtres au moins 10min par jour.

”

Réduisez votre consommations d'eau (chaude) ”

Selon certains spécialistes, 40% des dépenses consacrées à l'eau chaude pourraient être évitées, en étant simplement attentif à notre consommation. Ainsi :

> Pensez à couper le robinet au moment où vous vous savonnez les mains ou le corps sous la douche, ainsi que lors du brossage de dents ou du rasage.

> Lorsque vous vous lavez rapidement les mains, rincez votre vaisselle ou lavez vos légumes, privilégiez l'utilisation de l'eau froide.

> Installez des mousseurs (ou aérateurs) sur vos robinets. Ils vous permettent de réduire votre débit d'eau de 30 à 50% sans modifier la pression.